

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

M. Tardy, Mme Schmid, M. Francina, M. Olivier Marleix, M. Cinieri, M. Decool, M. Siré,
M. Costes, Mme Grosskost, M. Saddier, M. Tian, M. Accoyer, M. Lurton, M. Teissier, M. Bénisti
et M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 51 à 53.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les professionnels de l'immobilier n'ont pas à alimenter les bases de données des observatoires locaux des loyers, en vue de l'encadrement des loyers. C'est aux observatoires de récolter ces informations.

Cette obligation vient ajouter de la complexité, et constitue une appropriation du travail des professionnels.